C.R.I.C. N° 186 (2010-2011)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Mercredi 13 juillet 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 3

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) - N° 1 et 2)..... 3

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IVbcd (2010-2011) - N° 1 et 2)..... 3

Discussion générale (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, *M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports*..... 3

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 et 2)..... 7

Votes 7

Vote sur l'ensemble..... 7

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IVbcd (2010-2011) - N° 1 et 2)..... 7

Votes 7

Vote sur l'ensemble..... 7

Confiance au rapporteur..... 7

Liste des intervenants..... 8

Abréviations courantes..... 9

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

- La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Nous pouvons démarrer notre réunion de commission.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) — N° 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (Doc. 5-IVbcd (2010-2011) — N° 1 et 2)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 ;
- du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. – La discussion générale ayant été clôturée concernant les compétences de M. le Ministre Antoine, pouvons-nous passer au vote ?

M. Jeholet (MR). – Peut-on tout de même poser l'une ou l'autre question ?

Mme la Présidente. – Si vous le souhaitez. À ma connaissance, la discussion était terminée. J'avais même annoncé le vote final pour ce mercredi matin.

M. Jeholet (MR). – Oui, mais par rapport à ce qui s'est dit dans les autres commissions. Pouvons-nous avoir des éclaircissements par rapport à cela ? C'est quand même le but de cette réunion.

Mme la Présidente. – Si cela concerne des ministres, en tout cas, aucun ministre n'a été convoqué, aucune demande n'a été transmise pour ce jour.

M. Jeholet (MR). – Je souhaite poser deux ou trois questions d'éclaircissement au Ministre du Budget, pas aux ministres fonctionnels. On ne les a pas fait revenir. Je ne souhaite pas les faire revenir.

Mme la Présidente. – D'accord. Si M. le Ministre peut répondre à des demandes additionnelles...

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je serai très bref, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, deux ou trois éclaircissements.

Par rapport à la fonction publique et à la création de nouveaux postes, nous avons eu un débat lundi. Vous m'aviez dit qu'il n'y avait pas de nouveaux emplois créés. M. le Ministre Nollet, hier, a confirmé que, en un an, 100 équivalents temps plein, 100 postes, ont été créés. C'est contraire à ce que vous m'aviez dit. Pouvez-vous confirmer ces propos ?

D'autre part, concernant l'Office wallon des déchets, il y a eu aussi le débat et les remarques de la Cour des comptes par rapport aux 23 millions d'euros. M. Henry, hier, a confirmé un montant de 56 millions d'euros et dit que c'est l'affaire du Ministre du Budget. Il a ajouté qu'il y a des annuités qui sont promises aux intercommunales qu'il compte bien respecter et qu'il a donc besoin d'une enveloppe de 56 millions d'euros.

Troisième remarque — et je m'arrêterai là sur mes demandes d'explication — par rapport à la télé-redevance. J'ai bien relu la réponse de votre administration et que vous m'avez donnée lundi : 145 millions d'euros de recettes. Concernant les exonérations, il est clair que l'on ne les enverra pas

aux cent mille personnes qui ont reçu l'invitation à payer alors qu'elles ne devaient pas le faire, mais cela fait tout de même un manque à gagner entre sept et dix millions d'euros. Or, vous ne prévoyez pas cette diminution dans les recettes télé-redevance. Cela veut-il dire que vous espérez encore récupérer sur le passé davantage que vous ne l'avez fait en 2009 et 2010? Sinon, la logique aurait été que l'on revoit ces recettes à la baisse.

Toujours concernant la télé-redevance, vous avez aussi annoncé que l'administration allait rembourser pour un montant *maximum* de 16 millions d'euros puisqu'il y aura probablement des calculs à effectuer, mais on en est tout de même à un montant entre 10 et 15 millions d'euros. Cela n'apparaît nulle part en dépenses. Je m'inquiète un peu. La Cour des comptes s'inquiétait que cela n'apparaissait nulle part en 2010, mais ici, dans la modification, ce remboursement n'apparaît pas. Qu'en est-il?

Voilà, Madame la Présidente, je ne serai pas plus long, mais je pense que par rapport au débat que l'on a eu lundi dans les commissions, ce sont simplement quelques précisions utiles avec le Ministre du Budget.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Merci, Monsieur Jeholet. Je n'ai pas de difficulté à vous entendre poser des questions jusqu'à la dernière minute. Et si je peux répondre, Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir.

D'abord, peut-être rappeler — je le dis toujours, Monsieur Jeholet le sait, mais c'est important de l'indiquer -, qu'un budget n'est jamais qu'une prévision, ce qui veut donc dire que nous ne sommes pas dans une perspective de comptes, où la certitude doit s'imposer à nous. Une prévision, c'est une prévision en dépenses, c'est une prévision en recettes et c'est une prévision globale, ce qui veut dire que l'on peut avoir davantage de recettes dans un élément et moins de dépenses ailleurs, et inversement. C'est important de le rappeler.

Pour le recrutement des 100 équivalents temps plein de M. Nollet, je suis incapable *ex abrupto* de vous dire s'il s'agit de 90, 99 ou 102 ETP, mais c'est possible, et ce pour une raison très simple, c'est que nous avons une trajectoire de maîtrise des dépenses de la fonction publique qui, du reste, doit nous amener un certain nombre d'économies tel que nous l'avons convenu dans l'Olivier. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autre recrutement.

Vous allez me demander comment on peut faire l'un et l'autre. C'est très simple. Il y a un moratoire fonction publique, mais si un ministre fait la démonstration au gouvernement qu'il a besoin d'un certain nombre de profils ou de fonctions, il peut renoncer à ses crédits propres et ainsi les transférer à M. Nollet pour pouvoir recruter les collaborateurs nécessaires.

Je vais donner des exemples en ce qui me concerne. Comme nous sommes passés de 35 à 55 millions d'euros pour les infrasports — l'équipe de M. Devos est trop petite — nous avons convenu d'un recrutement de cinq collaborateurs. J'ai donc renoncé à investir en infrastructures sportives l'équivalent de la rémunération de ces cinq agents. Nous avons fait de même en Communauté française puisque nous n'avions plus qu'un ingénieur-architecte pour les 19 centres ADEPS, alors que l'on a des travaux pour plus de 40 millions d'euros. Là aussi, j'ai renoncé à des crédits dits facultatifs pour pouvoir recruter des collaborateurs.

Ce que je veux dire par là, c'est que nous sommes amenés, les uns et les autres, dans l'enveloppe gelée — et même en retrait de la fonction publique malgré tout — à faire face à des obligations. Comme le *monitoring* de la fonction publique n'a pas encore été déposé par mon collègue, nous ne pouvons pas dire exactement quelle est la marge dont nous allons disposer, pas plus qu'y préempter ce qui est nécessaire pour l'équilibre général du budget. Ensuite, le solde devra faire l'objet d'une ventilation par le gouvernement entre les différentes demandes des ministres. Cela, c'est la logique. Comme ce *monitoring* n'est pas déposé, dans l'attente de celui-ci, et vu les urgences, nous avons procédé de la sorte. Vous dire si c'est 100 équivalents temps plein, je serais incapable de vous le dire, mais c'est dans cette spirale-là et d'ailleurs, je vous l'avais mentionné en parlant du CRA-W puisque là aussi, il y a eu des transferts du département de M. Lutgen au département de M. Nollet pour la fonction publique du Centre agronomique de Gembloux.

Il y en a eu d'autres. À peu près tous les ministres ont utilisé cette technique. M. Henry l'a utilisée pour la partie environnement, M. Demotte l'a utilisée, M. Marcourt, et nous avons dû travailler de la sorte dans l'attente du résultat du disponible, hors économie du *monitoring* de la fonction publique. Mais pour le reste, sur le plan macro-budgétaire, je peux vous indiquer que l'on reste vraiment dans les clous que nous avons fixés.

Je vous remercie de votre question parce que, effectivement, on pourrait croire qu'il y a une contradiction entre l'un et l'autre.

Deuxième élément, j'entends bien l'affirmation que vous tenez du Ministre Henry. J'aurais simplement voulu que vous la répétiez complètement parce que M. Henry a aussi ajouté autre chose, à savoir que la moyenne de consommation que vous avez avancée de 45% était exacte. Dès lors, vous ne pouvez pas avancer que M. Henry dit l'inverse d'Antoine. Non, je vous ai dit, dans cette commission — on peut repasser la cassette -, que j'apprécie la volonté et la détermination du Ministre Henry qui a vraiment envie, cette année, de payer un *maximum* aux intercommunales des déchets. Et il a mis la barre très haut, je vous l'ai dit — il a mis ce montant-là -: «tant mieux s'il y arrive, mais je suis un peu sceptique eu égard aux retards avec lesquels les intercommunales transmettent leurs créances». Et j'en veux pour preuve que sur les dernières années, on tournait à 45% de consommation. Je vais aller plus loin parce que vous pourriez me rétorquer que c'est le passé et que maintenant, il y a un nouveau ministre qui est bien mieux que le précédent, et maintenant, il y va.

Mais si je prends cette année, il y a eu un prélèvement par l'OWD de 20 millions d'euros. On en a à peine consommé la moitié et nous sommes, reconnaissez-le, plus qu'à la moitié de l'année. Donc, toute chose restant égale, nos estimations les plus fines devraient tourner autour de 23,7 millions.

À nouveau, M. Henry fait une prévision et c'est pleinement son droit. Je crois qu'il est animé des meilleures intentions pour répondre à l'attente des intercommunales. Quant à moi, mon rôle n'est pas celui-là ni de l'handicaper bien évidemment. Mon rôle est de voir globalement quel va être son niveau de consommation. Voilà, je le maintiens en la matière et vous avez bien entendu de la bouche de M. Duchêne, si vous ne me croyez pas, que cela ne met pas en péril nos objectifs.

Dernier point, c'est la délicate question de la télé-redevance. Au passage, je trouve que M. Jeholet pourrait me remercier parce que cela fait déjà un an et demi, deux ans, qu'il tient avec cela, et il fait encore des succès avec la même partition musicale. Il l'a fait en *rock*, il l'a fait en *slow*, il la mixe chaque fois.

(Réaction de M. Jeholet)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et à chaque fois, il recueille un succès.

M. Jeholet (MR). – Et je peux même vous remercier de ne pas lire exactement la réponse de l'administration. C'est gentil de votre part, parce que j'ai relu la réponse de l'administration et vous mettez plus de nuances parfois par rapport à l'interpellant que je suis, c'est gentil.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Donc, vous voyez, en plus, je ne vous cache rien. Vous pourriez alors quand même, de temps en temps, me manifester de la gratitude.

Redevenons plus sérieux. Pour la télé-redevance, effectivement, il y aura des remboursements à opérer. Vous posez une question pour laquelle vous avez déjà la réponse, mais je vais vous la répéter. Dès 2010 — et la Cour des comptes l'a relevé -, le compte de collectes, si j'ose dire, de la télé-redevance qui se trouve à la DGO7, a gardé par-devers elle un certain montant qu'elle n'a pas transmis à la recette générale. Ce qui a donné lieu à un débat avec la Cour, qui disait que l'orthodoxie — et je l'accepte — voudrait que nous fassions un ajustement budgétaire complet, que nous inscrivions des montants en dépenses, que nous diminuions les recettes et enfin, que nous payions nos concitoyens. Mais si je fais cela, je me fâche avec M. Jeholet, et cela, je ne le veux pas. Donc, entre la Cour et M. Jeholet, j'ai choisi M. Jeholet et remboursé au plus vite. Donc, c'est sur le compte de transit que s'opèrent les remboursements.

Par rapport aux montants que vous avez avancés, montants maximalistes, on est bien d'accord, puisqu'il y aura quand même des décomptes à opérer. Puis-je vous faire remarquer, Monsieur Jeholet, que dès l'année dernière, cinq millions ont été gardés sur le compte de transit. Donc, si vous voulez être tout à fait précis — et je ne doute pas que ce soit votre intention — vous devez, du montant maximal, retirer les dettes qui subsistent dans le chef de certains concitoyens, et ensuite retirer les cinq millions que nous avons déjà provisionnés pour arriver à un décompte pour cette année. Donc, c'est moins que ce que vous avez indiqué.

Deuxièmement, allons-nous continuer le nettoyage du passé? Bien sûr, et pour une raison très simple, c'est qu'un certain nombre de nos concitoyens nous ont sollicités pour avoir un plan d'apurement. Donc, ils vont continuer à payer encore cette année-ci et peut-être encore l'année prochaine. Rien que cet élément-là vous indique que nous aurons des recettes complémentaires. Est-ce que nous allons continuer au-delà? Bien sûr puisqu'il y a un certain nombre de nos concitoyens qui n'acceptent pas, qui disent qu'ils n'ont pas la télévision même s'ils l'avaient. Enfin, tout cela est bien connu et donc, là aussi, il y aura un report nouveau.

Est-ce que cette stratégie va perdurer dans le temps ? Non, parce qu'à un moment donné, nous aurons nettoyé tout le passé et qu'il faudra bien arriver à la constatation qu'il y a des créances que nous n'allons jamais recouvrir. Il est clair que si vous m'interrogez pour l'avenir et le fait de savoir si le gouvernement va devoir revoir sa copie — c'est cela que vous voulez entendre concernant la recette télé-redevance -, la réponse est oui. Oui, parce que l'on a un effet d'années et un effet retard, mais une fois que nous aurons récupéré l'effet retard, nous serons dans l'effet d'années. Mais nous le savions bien et les membres du gouvernement en sont parfaitement conscients. Si j'avais pu me passer de cette opération, sincèrement, je l'aurais fait parce que vous, vous avez le beau rôle et moi, j'ai un rôle beaucoup moins sympathique. Et plus votre rôle est sympathique, plus le mien est antipathique.

(Réaction de M. Jeholet)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et si je n'agissais pas ainsi, vous sortiriez demain avec un gourdin en disant : « Et l'équité fiscale ? ». Donc, vous gagnez à tous les coups.

Est-ce grave pour l'objectif budgétaire du gouvernement ? La réponse est non, puisque nous allons recevoir quand même tôt ou tard — et j'espère plutôt tôt que tard — le versement des éco-malus. C'est dommage que je n'ai pas un M. Jeholet au fédéral qui s'adresserait à M. Reynders toutes les semaines pour lui dire : « Quand allez-vous payer ? ». Si vous pouviez lui dire un petit mot pour moi, ce serait sympathique parce que, dès lors que ces moyens vont venir, ce seront aussi des recettes que nous n'avons toujours pas pour le moment.

J'ai vu — et je l'en remercie du reste — qu'il avait acquis, avec son administration, des radars pour améliorer la TMC. Tant mieux ! D'après ce que j'ai entendu de sa bouche même, il obtiendra 20 % en plus. Vous imaginez ? S'il atteint le résultat, c'est tout bonheur pour nous. Mais je l'encourage et j'encourage ceux qui veulent l'encourager.

Tout cela est-il grave ? Non, puisque — rappelez-vous quand même — quand j'évoque, devant la cour, la sous-utilisation des crédits, tout le monde la considère comme étant des « non-dépenses ». Non. La sous-utilisation, c'est le *matching* entre les « non-dépenses », mais aussi les « non-recettes ». C'est comme cela qu'on peut déterminer la sous-consommation des crédits. Par conséquent, nous avons diminué de 5 millions d'euros. Ce n'est pas le fruit du hasard. Je ne me suis pas levé un matin en me disant : *« Tiens, je vais être plus malin que tous les autres, je vais diminuer de 5 millions d'euros »*. Non ! Je sais bien que j'ai un problème à la télé-redevance, je le sais. Donc, quand je reprends les 5 millions du compte de réserve de transit de l'année dernière et que j'y ajoute les 5 millions que nous avons modifiés, nous avons déjà 10 millions d'euros. La cour — vous l'avez remarqué — indique bien que c'est plus que prudentiel, puisque l'année dernière nous étions à 8 millions. On a donc un bonus de 13 millions d'euros. Oublions ces 8 millions. Nous avons déjà 10 millions, mais, en plus, il y a les contestations qui vont naître entre l'administration et les citoyens. J'ai le sentiment que, pour cette année-ci, on ne va pas avoir de difficultés.

De plus, si j'avais d'autres difficultés ailleurs, vous aurez remarqué que, dans les corrections SEC, nous avons introduit moins 10 millions d'euros de divers.

Ce sont tous ces coussins, tous ces *airbags* que j'ai mis dans le véhicule wallon.

Si jamais il y a un accident, il y aura un *airbag* qui pourra fonctionner. C'est cela qui a fait dire — et j'en termine, Madame la Présidente — à M. Duchêne, qui a été d'une critique tout à fait objective, que — je le cite -: « *Malgré toutes nos remarques, l'objectif du respect de la trajectoire dans le chef du Gouvernement wallon ne peut pas être mis en cause* ». C'est cela, le plus important.

Enfin, un ou deux millions ici ou là, c'est la marge d'erreur inhérente à tout budget. Je ne peux pas garantir au million près. Cependant, quand on a quelques éléments d'incertitude ou de débat — et vous les avez pointés — il m'appartient de prévoir un certain nombre de dispositifs pour y faire face. C'est ce que nous avons fait dans ce budget.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci, Madame la Présidente, Merci Monsieur le Ministre. Par rapport à la télé-redevance, je ne vais pas épuiser le débat aujourd'hui. *(Rires dans l'assemblée).* C'est ma première remarque.

Deuxièmement, je pense que, en effet, on interrogera les ministres Écolo du gouvernement par rapport au *monitoring* de la fonction publique. Cela me paraît important. Nous les interrogerons aussi par rapport à l'Office wallon des déchets.

Sur le volet budgétaire, vous m'avez répondu : *« Il faudra voir aussi ce qu'il en est des intercommunales parce que c'est quand même un préfinancement qu'on a demandé aux communes »*. On a parlé lundi de l'intérêt des communes et des difficultés des pouvoirs locaux. Je pense que, à un moment donné, on devra faire aussi le point avec le ministre Henry pour qu'il puisse répondre, lui, à ses

engagements. S'il ne peut y répondre à cause de certaines intercommunales, il faut savoir, quand même, que, derrière les intercommunales, il y a aussi les intérêts des communes, mais c'est un débat autre que le débat budgétaire qui nous occupe aujourd'hui.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (DOC. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 ET 2)

Votes

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et aux votes des articles du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

«Article premier

- Adopté par 8 voix contre 2.

«Art. 2

- Adopté par 8 voix contre 2.

«Art. 3

- Adopté par 8 voix contre 2.

«Tableaux budgétaires

- Adopté par 8 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons à présent voter sur l'ensemble du projet de décret.

L'ensemble du projet de décret est adopté par 8 voix contre 2.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (DOC. 5-IVbcd (2010-2011) N° 1 ET 2)

Votes

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et aux votes des articles du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

«Art. 1 à 22

- Adopoté par 8 voix contre 2.

«Tableaux budgétaires

- Adopté par 8 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons à présent passer au vote sur l'ensemble du projet de décret.

L'ensemble du projet de décret est adopté1 par 8 voix contre 2.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la Présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 9 h 35 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
DGO7	Direction générale opérationnelle fiscalité (Service public « Finances – Fiscalité » de la Région wallonne)
OWD	Office wallon des déchets